

MODES DE FINANCEMENT

Le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13609>, recense et vous apporte des précisions sur toutes les aides pour financer le permis de conduite : permis à 1 €, CPF, aides pour un apprenti, un demandeur d'emploi, une personne en situation de handicap, un réserviste (garde nationale et armée), et aussi les aides locales...



Permis à 1€ / jour

Financez votre projet de formation avec un taux 0% à hauteur de 30€/mois

Le "permis à un euro par jour" : c'est la possibilité d'étaler, sans aucun frais supplémentaire, le paiement de la formation au permis de conduire. Ce dispositif permet aux jeunes de 15 à 25 ans, selon certaines conditions, de lisser le coût de la formation à la catégorie A et B du permis de conduire à raison d'un euro par jour. Il s'agit d'un prêt à taux zéro dont les intérêts sont pris en charge par l'État.



Le compte personnel de formation (CPF)

Pour vous permettre de mener à bien ce projet, utilisez vos droits du Compte Personnel de Formation, sous réserve de satisfaire aux conditions d'utilisation.

ECF Mendiboure est éligible au CPF car nous :

- avons procédé à la déclaration d'activité prévue par le code du travail,
- respectons les critères permettant de s'assurer de la qualité des actions de formation,
- sommes inscrit par les organismes financeurs dans leur catalogue de référence.

Aide France Travail : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1719>



Retrouver toutes les aides pour payer le permis de conduire (B) si vous avez entre 15 et 30 ans :
<https://www.1jeune1solution.gouv.fr/1jeune1permis>

Et aussi, rapprochez-vous des services suivants :

- Mission Locale
- Mairie
- Groupement d'employeurs : à lundi
- GEIQ Propreté